

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 12 avril 2023**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Dominic Asselin	
Mme Francine H.-Michaud	
Mme Stéphanie Leclerc	
M. Stéphanie Léveillé	
M. André Mongeau	
Mme Marie-Hélène Ouellette	
M. Pascal Savard	
M. Normand Sénéchal	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Marie-Josée Albert	Directrice des ressources financières
M. Marc-Antoine Brissette	Directeur des ressources matérielles et du transport
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Stéphane Sénécal	Directeur du service des technologies, de l'organisation scolaire

Sont absents :

Mme Véronique Menand	Vice-Présidente
Mme Chantal Bonneville	
M. Gabriel Dagenais	
M. Pierre-Luc Tremblay	

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 01).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

277^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

NOTE IMPORTANTE

LA SÉANCE ORDINAIRE SERA TENUE EN PRÉSENTIEL, LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LADITE SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT.

LES MEMBRES DU PUBLIC QUI AURONT DES QUESTIONS POURRONT S'INSCRIRE POUR PARTICIPER VIRTUELLEMENT OU EN PRÉSENTIEL À LA SÉANCE ORDINAIRE AU MOINS 24 HEURES AVANT LA TENUE DE CELLE-CI.

Le 7 avril 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande du président vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel pour les membres du conseil d'administration seulement le mercredi **12 avril 2023, 19 h**, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023 et de la séance extraordinaire du 8 mars 2023 (docs 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (temps estimé : 50 minutes)
 - 8.1 Présentation de la version préliminaire du PEVR (doc 8.1)
- 9.0 Service des ressources financières (temps estimé : 15 minutes)
 - 9.1 Objectifs, principes et critères des ressources 2023-2024 – Adoption (docs 9.1)
 - 9.2 Compte rendu Comité répartition des ressources de novembre 2022 et janvier 2023 – Information (docs 9.2)
- 10.0 Service des ressources humaines (temps estimé : 5 minutes)
 - 10.1 Compte rendu comité du comité des ressources humaines – Information (doc 10.1)
- 11.0 Service des ressources matérielles et du transport (temps estimé : 30 minutes)
 - 11.1 Ajout de locaux modulaires à l'école Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet et l'école primaire de Saint-Sauveur – Adoption (doc 11.1)
 - 11.2 Dépôt projets maintien de bâtiment-RTB – Adoption (doc 11.2)

- 11.3 Acquisition d'un immeuble – Huis clos – *Adoption* ([doc 11.3](#))
- 11.4 Autorisation d'aliénation de parcelles de terrains aux abords de la Polyvalente des Monts et de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse ([doc 11.4](#))
- 12.0 **Service des technologies, de l'organisation scolaire** (*temps estimé : 20 minutes*)
- 12.1 Calendriers 2022-2023 amendés – Formation professionnelle – *Adoption* ([doc 12.1](#))
- 12.2 Calendriers 2023-2024 amendés – Formation professionnelle – *Adoption* ([doc 12.2](#))
- 12.3 Calendrier scolaire 2024-2025 - Formation générale des jeunes – *Adoption* ([doc 12.3](#))
- 12.4 Calendrier scolaire 2024-2025 - Formation générale aux adultes – *Adoption* ([doc 12.4](#))
- 12.5 Calendriers scolaires 2024-2025 - Formation professionnelle #1 et #2 – *Adoption* ([doc 12.5](#))
- 13.0 **Service du secrétariat général et des communications** (*temps estimé : 10 minutes*)
- 13.1 Amendement aux Règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs – *Adoption* ([doc 13.1](#))
- 13.2 Fin des mandats au conseil d'administration – Suivi
- 13.3 Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique – 24 août 2022, 1^{er} novembre 2022 et 8 février 2023 ([docs 13.3](#))
- 14.0 **Rapport d'activités de la direction générale – Information**
- 15.0 **Affaires diverses**
- 16.0 **Levée**

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 4.0 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023 et de la séance extraordinaire du 8 mars 2023**

Document déposé :

- **Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023**

278^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Document déposé :

- **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2023**

279^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur M. André Mongeau:

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Lors de la séance du 8 mars 2023, il a été soulevé qu'un financement ministériel était manquant pour venir compenser les hausses salariales imposées provincialement.

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, précise que depuis le 8 mars 2023, un financement à la hauteur de 50% des hausses salariales consenties a été consenti par le ministère de l'Éducation, soit pour le Centre de services scolaire des Laurentides 548 000\$ pour le personnel non-cadre et 313 000\$ pour le personnel cadre et hors cadre.

6.0 Période de questions – Public

M. Laurent Paquette, résident de Sainte-Agathe-des-Monts et membre du Comité du Patrimoine de Sainte-Agathe-des-Monts, exprime des préoccupations au sujet de la murale historique installée à la Polyvalente des Monts, et désire savoir si le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) peut confirmer que ladite murale va demeurer à son emplacement actuel?

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que vers 1997-1999, la murale a été créée par deux enseignants et une centaine d'élèves pour une durée de vie prévue de 25 ans.

À sa 23^e année, des vérifications ont été effectuées en raison d'un enjeu de sécurité de circulation dans l'école notamment fondé sur les articles du Code du bâtiment. Il est ressorti de la vérification effectuée que ladite murale, en raison de son caractère hautement inflammable, ne respecte pas le Code du bâtiment.

Des moyens de mitigation ont été proposés :

- Installation de détecteurs de fumée spécifiques;
- Encapsuler la murale par l'installation de verre trempé;
- Installation de gicleurs;
- Déplacer la murale vers une autre localisation.

Finalement, il y a eu une rencontre avec les instigateurs du projet pour devancer l'ouverture de la capsule temporelle après 23 ans plutôt qu'au terme 25 ans.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, qu'évidemment, la pérennité de la murale ne peut pas être assurée du moment où le danger est connu, et que celle-ci ne peut être déplacée.

M. Laurent Paquette, demande si le Centre de services scolaire des Laurentides accepte l'offre du Comité du Patrimoine de Sainte-Agathe-des-Monts de collaborer à la recherche d'une solution qui permettra d'assurer la pérennité de l'œuvre là où elle se trouve.

M. Paquette énonce que dans le passé le Comité du Patrimoine a contribué à la préservation de différents volets du patrimoine, dont la gare de Sainte-Agathe-des-Monts, et la Pavillon Duquette de l'Hôpital de Sainte-Agathe-des-Monts.

Au même effet, M. Paquette exprime vouloir explorer des alternatives possibles avec des professionnels et le ministère de la Culture pour préserver la murale historique de la Polyvalente des Monts.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, exprime que bien qu'il y ait un désir de conserver la murale, la préservation est peu probable considérant les enjeux de sécurité maintenant connus. Celui-ci précise qu'il serait mieux de pouvoir déplacer la murale ou de pouvoir préserver qu'une partie de celle-ci et qu'il y a une ouverture à recevoir des suggestions à cet effet, mais qu'il ne peut pas y avoir de compromis quant à la sécurité.

M. Paquette demande s'il est possible de collaborer et d'avoir accès aux documents transmis quant à ladite murale, dans un objectif de trouver des solutions, le tout avec le ministère de la Culture.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif explique que l'idée de trouver des solutions était justement ce qui a motivé le Centre de services scolaire à requérir une expertise et que les solutions proposées pour le maintien de la murale ont été : l'installation de détecteurs de fumée spécifiques, de gicleurs ou d'encapsuler la murale.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Marc-Antoine Brissette indique que de mettre en place les solutions proposées représente un coût de plus de 100 000\$ et qu'il ne faudrait pas changer l'usage de l'école pour mettre des produits combustibles dans une école incombustible.

Le directeur général, M. Tardif, précise que bien qu'il y ait une ouverture à la collaboration, il ne faudrait pas magasiner les experts, bien que tous souhaitent un dénouement heureux. Le directeur général, M. Tardif, mentionne qu'il est favorable à transmettre le rapport d'expertise effectué au Comité du Patrimoine dans un esprit de collaboration.

De plus, M. Tardif indique qu'il y a une ouverture à avoir une rencontre avec les instigateurs du projet de murale et l'interlocuteur du Comité du Patrimoine.

Cette rencontre devra être fixée.

Arrivé de l'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette

(Incidence : il est 19 h 06).

7.0 Comité de parents

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, fait un compte rendu des sujets abordés lors de la rencontre du comité de parents de février 2023. Les calendriers scolaires 2024-2025 ont été discutés et ont fait l'objet de propositions, notamment quant aux déplacements de certaines journées pédagogiques. D'autres sujets ont été abordés, dont notamment le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), le protecteur de l'élève, un débat sur les projets particuliers des écoles qui a été reporté à une rencontre ultérieure, la réunion s'étant tenue à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ).

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, fait un compte rendu de la rencontre du comité de parents s'étant tenue au mois de mars 2023. Les sujets suivants ont été discutés : les données sur les élèves au sein Centre de services scolaire en date du 30 septembre 2022, une présentation de M.

François Paquette de « Parlons Éducation » qui est un congrès qui se tiendra les 28 et 29 avril 2023, le processus de désignation au conseil d'administration, une présentation de la directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, relative au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), les permutations et nominations des directions d'établissement, les projets éducatifs des écoles, les calendriers scolaires 2024-2025 et quelques propositions sur ceux-ci, la mixité scolaire et une discussion sur les projets particuliers où le vote a été reporté, la transmission aux parents d'informations et finalement, les fins de mandats au conseil d'administration.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 Présentation de la version préliminaire du PEVR

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, présente le projet préliminaire du Plan d'engagement vers la réussite, et ce, bien que les cibles ministérielles demeurent à venir.

Mme Lamonde fait état des démarches qui demeurent à compléter, soit : les enjeux, les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles. Les enjeux sont les suivants :

- 1) un parcours de réussite pour chacun, et
- 2) des environnements favorisant le bien-être de chacun.

Mme Lamonde fait état qu'en littératie, une augmentation de 15% du nombre d'élèves dans la zone « sans risque » est l'objectif. « Sans risque » équivalent à la note requise pour ne pas être en danger d'échec. Mme Lamonde fait état que le statu quo ne peut pas être acceptable.

L'administratrice, Mme Francine H. Michaud, indique que d'obtenir une note de 74% plaçant dans une zone sans risque peut-être un objectif très ambitieux, et ce, également pour un élève HDAA.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il y aura déploiement d'accompagnements pour les enseignants et les élèves afin d'atteindre cet objectif.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde précise que l'atteinte de cet objectif représente en moyenne deux élèves par année par école.

L'administratrice, Mme Francine H. Michaud souligne qu'il y a des distinctions à faire dans l'accompagnement possible pour les gros milieux et les petits milieux. Dans les gros milieux, il peut être plus complexe d'accompagner et d'accrocher les élèves de façon réaliste.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que les moyens appartiennent aux écoles et que les cibles devront être travaillées différemment d'un établissement à l'autre.

L'administrateur, M. Dominic Asselin, souligne que personne ne devra être laissé pour compte.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, se questionne relativement au point 10, c'est-à-dire sur le sentiment de sécurité des élèves et son évaluation.

Mme Julie Lamonde indique qu'actuellement le sentiment de sécurité des élèves serait estimé entre 87 à 90%, toutefois l'objectif est d'atteindre 90%. Un sondage plus élaboré et récurrent sera requis pour les quatre prochaines années.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande comment s'évalue l'objectif 5 soit : « d'ici juin 2027, actualiser le Plan de développement professionnel des enseignants au regard des objectifs du PEVR. »

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que cet objectif est subjectif et vise à évaluer l'impact des formations pour les enseignants sur les élèves.

L'administrateur, M. Pascal Savard, questionne le fait qu'il n'y ait pas d'objectif chiffré pour l'objectif 8 « D'ici juin 2027 avoir un taux de rétention de xx% des personnels scolaires ».

Mme Julie Lamonde indique qu'un objectif chiffré provenant du service des ressources éducatives sera intégré sous peu.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau souligne la qualité du travail de présentation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) dans sa version préliminaire.

9.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

9.1 Objectifs, principes et critères des ressources 2023-2024 – Adoption

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert présente le projet de résolution. Celle-ci fait état des principaux changements et des éléments à considérer, soit : pour un Plan de redressement sur plus d'un an, il faut l'approbation de la direction générale et de la direction du service des ressources financières, de plus, dorénavant les objectifs et principes ainsi que les critères de répartition des ressources seront regroupés en un seul document.

Les autres principaux changements sont les suivants :

- la bonification du montant alloué pour le perfectionnement des gestionnaires;
- les revenus d'intérêts;
- la ristourne TPS/TVQ;
- le programme d'aide aux employés (PAE) dont l'allocation passe de 20 000\$ à 28 000\$;
- la participation financière FP/FGA qui contribuerait au surplus et qui fait maintenant partie du budget initial.

Finalement, une annexe a été ajoutée au document, soit le cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources.

280^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, selon lequel le Centre de services scolaire doit adopter les objectifs, principes et critères de répartition des ressources portant sur la répartition équitable des ressources financières du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de vérification lors de la séance tenue le 1^{er} février 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mme Stéphanie Leclerc :

D'ADOPTER le document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources » tel qu'il apparaît au document annexé **CA280-23**, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Compte rendu Comité répartition des ressources de novembre 2022 et janvier 2023 – Information

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, fait un compte rendu des comités de répartition des ressources s'étant tenus de novembre 2022 à janvier 2023.

Le 4 novembre 2022, certains sujets ont fait l'objet de discussions au comité, dont :

- le financement de la libération enseignante,
- la mesure 15372 soutien à la composition de la classe,
- le financement des places MEQ-MSS,
- la marge de manœuvre 2022-2023,
- les revenus de location des salles et gymnases,
- le financement de la surveillance des élèves du préscolaire,
- et la mesure de francisation des élèves ukrainiens.

Le 29 novembre, les sujets suivants ont été abordés :

- présentation des recommandations de répartition de mesures conventionnées,
- rôles et responsabilités du comité de répartition des ressources,
- révision du document objectifs et principes de répartition des ressources,

- suivi du fonds de réserve maladie.

Le 27 janvier, les sujets suivants ont été abordés :

- les surplus et déficits des établissements,
- la mesure 15372 volet 4 soutien à la composition de la classe.

Tandis que le 31 janvier, les sujets suivants ont été discutés :

- proposition de répartition des mesures, de nouvelles mesures et des mesures budgétaires modifiées,
- la révision du document objectifs et principes de répartition des ressources,
- révision du document critères de répartition des ressources 2023-2024.

10.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.0 Compte rendu comité du comité des ressources humaines – Information

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un compte rendu du dernier comité des ressources humaines s'étant tenu le 6 février 2023.

- ❖ Les constats et les discussions ont été les suivantes :
 - 14 des 16 membres de l'équipe des ressources humaines ont moins de deux années d'ancienneté, ce qui résulte en un manque de stabilité ;
- ❖ Une table de travail a été mise en place pour les secrétaires d'école, afin de permettre l'échange d'informations et le développement de celles-ci.
 - D'autres tables de travail sont à venir pour les techniciens(nes) en éducation spécialisée et les techniciens(nes) en service de garde.
- ❖ D'autres constats ont été effectués, notamment :
 - qu'il y a un vieillissement des employés dans un contexte de l'emploi plus difficile, et :
 - qu'au niveau de l'assurance salaire, il y a des difficultés puisque 50% des employés bénéficiant de l'assurance salaire ont des problèmes psychiques.

Dans ce contexte, un accompagnement est fourni aux directions d'établissement en prévention afin de réduire en amont ce taux.

L'administratrice, Mme Stéphanie Léveillé demande s'il y a un programme d'aide aux employés.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, répond par l'affirmative.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire M. Marc-Antoine Brissette présente ses projets de résolutions, soit :

- l'ajout de locaux modulaires au Pavillon de La Vallée de l'école primaire de Saint-Sauveur, et au Pavillon Monseigneur Bazinet de l'école Lionel-Groulx-Monseigneur Bazinet ;
- l'aliénation de parcelles de terrains aux abords de la Polyvalente des Monts et de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse ;
- l'acquisition d'un immeuble.

Pour la demande d'ajout de locaux modulaires, M. Brissette fait état d'un déficit à venir de 13 classes selon les données présentées. En raison de ce qui précède, il est opportun de faire une demande d'ajout de 3 classes additionnelles au Pavillon de La Vallée, considérant la disponibilité de terrains pour installer ceux-ci.

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette demande s'il est possible d'avoir un suivi sur l'évolution des projets de locaux modulaires.

M. Brissette indique qu'un suivi sera fait.

Le directeur général M. Sébastien Tardif indique que, de mémoire, le financement ministériel n'a jamais été refusé pour les besoins de locaux modulaires présentés.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire M. Marc-Antoine Brissette indique qu'il existe également un déficit de 5 classes au sein de l'école Lionel-Groulx-Monseigneur-Bazinet, et que considérant la disponibilité de terrain, qu'il serait pertinent d'ajouter 2 locaux modulaires au Pavillon Monseigneur-Bazinet.

M. Brissette explique qu'il est difficile de prévoir la croissance démographique à Sainte-Agathe-des-Monts, mais selon les données obtenues, il y aurait un ajout de 1,500 portes dans une perspective de 3 ans, donc il faut se projeter dans un horizon de 5 ans, d'où les estimés fournis.

Le président du conseil d'administration M. Martin Barbeau demande pourquoi il n'est pas opportun de demander 4 classes dès maintenant.

M. Brissette indique qu'il s'agit d'une question de stratégie et de disponibilité ministérielle, puisque dans le secteur Centre du Centre de services scolaire, il est plus facile de déplacer de la clientèle scolaire et que le ministère envisagera l'ouverture des classes dans son ensemble. Actuellement, 2 locaux modulaires permettront de continuer à desservir la clientèle du secteur pour 2 années.

L'administratrice Mme Stéphanie Léveillé demande quelles sont les réponses en attente au niveau du secteur de Saint-Sauveur.

M. Brissette indique qu'un budget supplémentaire est requis pour la construction de la nouvelle école. Également, il est indiqué que d'autres réponses sont attendues au mois de juin 2023 :

- la construction d'une école pour desservir la clientèle environnante du Mont-Blanc ;
- l'aliénation d'écoles à Sainte-Agathe-des-Monts en contrepartie de la construction d'une nouvelle école ;
- une demande de remplacement d'une école à Saint-Donat, avec la construction d'un nouveau gymnase.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire M. Marc-Antoine Brissette présente ensuite les parcelles de terrain à aliéner faisant l'objet d'un projet de résolution. Le terrain 1 aux abords de la Polyvalente des Monts devra servir à la municipalité pour l'établissement d'un ilot sportif. Un terrain suffisant demeure disponible pour l'école si un agrandissement devient requis.

Le terrain 2 n'est pas un terrain où un usage est possible pour le Centre de services scolaire des Laurentides, des conduites de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts y limitant son potentiel utilisable.

Le terrain 3 est le terrain situé à l'arrière de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse. Il est utilisé par la municipalité comme terrain de balle. La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit acquérir le terrain pour pouvoir y consentir des investissements.

Huis clos

281^e RÉSOLUTION : Huis clos – Acquisition d'un immeuble

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Dominic Asselin, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

(Incidence : il est 20 h 22).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

282^e RÉSOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, de lever le huis clos

(Incidence : il est 20 h 30).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Faisant suite au huis clos le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Marc-Antoine Brissette, présente les projets de maintien du bâtiment-RTB qui ont été déposés, soit les travaux de maintien des bâtiments à effectuer au sein des établissements scolaires.

Départ de l'administratrice, Mme Stéphanie Léveillé

(Incidence : il est 20 h 35).

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande s'il y aura une sécurisation du mur de pierres à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin.

M. Brissette indique que ce projet était prévu l'année dernière et qu'il sera effectué au courant de l'été à venir.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, s'interroge sur le changement du système de chauffage de la Polyvalente des Monts.

M. Brissette précise que le système de chauffage est à revoir. L'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette, interroge M. Brissette sur l'absence de projet à l'école l'Odyssee.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Marc-Antoine Brissette, précise qu'une demande de remplacement d'école a été effectuée il y a deux ans et qu'il y a eu un refus. Il est difficile de refaire la même demande l'année suivante puisqu'il est plus difficile d'obtenir une construction d'école pour une école vétuste qu'en raison d'un manque d'espace.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande ce qui est envisagé pour le Pavillon de La Vallée de l'école primaire de Saint-Sauveur.

M. Brissette confirme que ce pavillon est là pour rester.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Marc-Antoine Brissette explique la différence entre la liste des travaux de maintien des bâtiments (MB) qui totalisent environ 10 millions de dollars tandis que la liste de réfection et de transformation des bâtiments (RTB) représente des travaux de moins grande envergure d'une valeur de 1 million de dollars.

11.1 Ajout de locaux modulaires à l'école Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet et l'école primaire de Saint-Sauveur

283^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'en vertu du règlement portant sur la délégation de fonctions et de pouvoirs, le conseil d'administration est compétent pour adjuger les contrats de services de 250 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT l'augmentation démographique dans les secteurs sud et centre, l'augmentation conséquente de la clientèle scolaire, tel que prévu par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU que le nombre de classes dans le territoire d'analyse 853P01 (Saint-Sauveur et Sainte-Adèle) est en déficit majeur;

ATTENDU que l'école de La Vallée possède déjà 5 classes modulaires et que 3 autres modulaires pourraient être rajoutés;

ATTENDU que la nouvelle école de Saint-Sauveur ne sera pas prête avant la rentrée 2025;

ATTENDU que le nombre de classes dans le territoire d'analyse 853P02 (Sainte-Agathe et Val-David) est en déficit majeur;

ATTENDU que les locaux actuels de l'école Monseigneur Bazinet ne comprennent ni local d'arts plastiques, ni salle du personnel, ni bibliothèque;

ATTENDU que la nouvelle école de Val-David ne sera pas prête avant la rentrée 2026;

ATTENDU que le taux d'occupation actuel de l'école Monseigneur-Bazinet et de La Vallée dépassent le taux d'occupation recommandé par le ministère et que la surpopulation a un impact sur le service aux élèves et sur le climat que nous voulons sain et sécuritaire;

ATTENDU qu'il n'existe pas d'école de débordement avec une capacité suffisante pour recevoir les élèves;

ATTENDU la recommandation du directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire;

ATTENDU que les coûts de location des locaux modulaires sont admissibles à la Mesure 30145 (Location d'immeubles) et feront l'objet d'une demande d'aide financière au MEES afin de couvrir la totalité de la dépense;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Laurentides doit retenir les services d'une entreprise pour la location de locaux modulaires afin de combler les besoins d'ajout d'espace;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Laurentides procède actuellement à un appel d'offres public pour la location de locaux modulaires à l'école Monseigneur-Bazinet et a procédé à un avis d'intention pour la location de locaux modulaires pour l'école de La Vallée;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard:

D'AUTORISER le directeur du Centre de services scolaire des Laurentides à procéder à la location de deux locaux modulaires pour l'école Monseigneur-Bazinet et de trois locaux modulaires pour l'école de La Vallée aux termes et conditions semblables aux contrats actuels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Dépôt projets maintien de bâtiment-RTB

284^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ci-après désigné MÉES, alloue à chaque centre de services scolaire un montant destiné à des travaux de réparation ou de réfection des immeubles, ou encore à des projets de transformation sous la forme de l'allocation *Réfection et transformation des bâtiments (RTB)*, ainsi qu'un montant visant à financer des travaux dans le cadre des mesures de *Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien*.

ATTENDU que l'allocation *Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien* est accompagnée de la liste des travaux autorisés par le MÉES pour être soumise à titre d'information au conseil d'administration, puis soumise aux autorités compétentes pour l'adjudication des contrats s'y rapportant, et que sur confirmation de la liste des projets approuvés, le directeur du service des ressources matérielles pourra autoriser la mise en œuvre du processus de sollicitation de soumissions applicable selon le montant de la dépense que comporteront les contrats à conclure, et ce dans le respect du règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs du CSSL en vigueur et des règles contractuelles édictées aux politiques, règlements et lois applicables;

ATTENDU qu'un Comité des immobilisations est formé sous l'autorité de la direction du service des ressources matérielles et est chargé d'identifier les priorités du Plan d'investissements dans le cadre des sommes mises à la disposition du centre de services scolaire par le biais de l'allocation *RTB*, puis de soumettre ses recommandations en consultation au Comité consultatif de gestion, ci-après désigné CCG, composé des directions d'établissements et de services, sous la présidence de la direction générale du CSSL, aux fins de répartir les sommes qui seront confirmés et de définir les projets qu'il sera possible de réaliser;

ATTENDU l'analyse réalisée par ledit Comité ad hoc du Plan d'investissements en immobilisations 2023-2024 et les recommandations de ce comité et les avis exprimés dans le cadre de la consultation menée au CCG;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire et de la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du CSSL de pouvoir mettre en œuvre la procédure d'adjudication des contrats se rapportant à l'allocation *RTB* dès réception de la confirmation ministérielle des règles budgétaires 2023-2024 et de la *Mesure des bâtiments et résorption du déficit d'entretien* dès réception de l'autorisation ministérielle, et ce en vue de permettre la réalisation des travaux visés dans les prochains mois;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette:

D'APPROUVER le Plan d'investissements en immobilisations tel que présenté par le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire.

D'AUTORISER le directeur service des ressources matérielles et du transport scolaire à mettre en œuvre et à entreprendre l'ensemble des démarches et procédures nécessaires pour la réalisation des projets (notamment procédure d'adjudication des contrats, demande de permis) figurant audit Plan pour l'année scolaire 2023-2024, dans le respect des ressources budgétaires accordées au Centre de services scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Acquisition d'un immeuble – Adoption

285^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les informations véhiculées en huis clos;

ATTENDU les besoins organisationnels d'acquérir un immeuble dans le secteur sud du Centre de services scolaire des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

DE MANDATER le directeur général et la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire afin d'effectuer les démarches requises pour acquérir un immeuble dans le secteur sud du territoire du Centre de service scolaire des Laurentides et de se représenter ultérieurement devant le conseil d'administration avant d'officialiser l'acquisition lorsque les démarches préliminaires seront effectuées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Autorisation d'aliénation de parcelles de terrains aux abords de la Polyvalente des Monts et de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse

286^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que la délégation de fonctions et de pouvoirs confère au conseil d'administration la responsabilité, lorsque requis, d'acquérir, hypothéquer, démolir, aliéner, échanger ou exproprier un immeuble, ou consentir un droit réel immobilier sur un immeuble appartenant au centre de services scolaire, le tout sous réserve d'une autorisation ministérielle;

ATTENDU que le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire précise les modalités devant être suivies en matière d'aliénation d'immeubles appartenant au centre de services scolaire;

ATTENDU qu'en vertu dudit règlement précité que l'aliénation d'un immeuble, dont la valeur, excède 100 000 \$ doit obtenir l'autorisation du « ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport » (sic);

ATTENDU également que le ministre peut autoriser un centre de services scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à certains des organismes précisés audit règlement;

ATTENDU que le ministre peut autoriser l'aliénation de gré à gré d'un immeuble à une personne qui offre une contrepartie autre que monétaire de valeur au moins égale à la valeur de l'immeuble,'

ATTENDU que des parties des lots 6 402 781, 5 747 283 du cadastre du Québec et le lot 5 579 944 cadastre du Québec sont les lots ciblés pour être aliénés, ladite représentation visuelle des lots étant jointe à la présente résolution sous la cote CA•094 pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que la valeur d'aliénation est à être confirmée et tiendra compte de la valeur marchande des lots;

ATTENDU que lesdits lots ne peuvent pas être aliénés ou vendus sans une autorisation ministérielle et que des démarches doivent être effectuées pour l'obtention de celle-ci;

ATTENDU que la 94^e résolution du CA portant sur l'objet en rubrique (adoptée lors de la séance du 30 juin 2021) prévoyait de revenir devant le conseil d'administration avant d'aliéner lesdits lots;

CONSIDÉRANT que la valeur d'aliénation de 600 000 \$ tient compte de l'évaluation de la valeur marchande des lots (voir la lettre au MEES (A) et le rapport d'évaluation (B) joints à la présente)

CONSIDÉRANT l'autorisation ministérielle en date du 28 février 2023 jointe à la présente (C)

CONSIDÉRANT l'organisme Ville-de-Saint-Agathe-des-Monts admissible à une aliénation de gré à gré;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat par la Ville-de-Saint-Agathe-des-Monts (D) et le projet d'acte de vente (E) rédigé par les deux parties (joints à la présente);

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE PROCÉDER à la vente des lots à la Ville-de-Ste-Agathe-des-Monts au montant de 600 000\$ et **DE MANDATER** la direction générale afin de signer l'acte de vente pour l'aliénation des parties des lots 6 402 781 5 747 283 du cadastre du Québec et du lot 5 579 944 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

12.1 Calendriers 2022-2023 amendés – Formation professionnelle – *Adoption*

Le directeur du service des technologies de l'organisation scolaire, M. Stéphane Sénécal, présente les projets de résolution afférents aux calendriers scolaires. Celui-ci fait état des différentes recommandations du comité consultatif de gestion (CCG), du comité de parents (CP) et du syndicat des enseignants. M. Sénécal fait état des modifications qui ont été retenues et en explique les tenants et aboutissants.

Documents annexés :

Calendrier 1 - 2022-2023 – Formation professionnelle

Calendrier 2 - 2022-2023 – Formation professionnelle

287^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-I-13.3, r.10 et dans le respect des conventions collectives ;

ATTENDU le lancement en consultation des projets de calendriers scolaires amendés 2022-2023 de la formation professionnelle conformément à la 266^e résolution adoptée le 8 février 2023;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des technologies et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Dominic Asselin :

D'ADOPTER les calendriers scolaires amendés 2022-2023 de la formation professionnelle, tel qu'ils figurent en annexe des présentes sous la cote **CA287-23**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Calendriers 2023-2024 amendés – Formation professionnelle – *Adoption*

Documents annexés :

Calendrier 1 - 2023-2024 – Formation professionnelle

Calendrier 2 - 2023-2024 – Formation professionnelle

288^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-l-13.3, r.10 et dans le respect des conventions collectives ;

ATTENDU le lancement en consultation des projets de calendriers scolaires amendés 2023-2024 de la formation professionnelle conformément à la 267^e résolution adoptée le 8 février 2023;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des technologies et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

D'ADOPTER les calendriers scolaires amendés 2023-2024 de la formation professionnelle, tel qu'ils figurent en annexe des présentes sous la cote **CA288-23**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 Calendrier scolaire 2024-2025 - Formation générale des jeunes – *Adoption*

Document annexé :

Calendrier 2024-2025 – Formation générale – Secteur jeunes

289^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale secteur jeunes, R.R.Q., c-l-13.3, r.8; et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale secteur jeunes conformément à la 268^e résolution adoptée le 8 février 2023;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des technologies et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale secteur jeunes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA289-23**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.4 Calendrier scolaire 2024-2025 - Formation générale aux adultes – *Adoption*

Document annexé :

Calendrier 2024-2025 – Formation générale des adultes

290^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-l-13.3, r.9 et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des adultes conformément à la 269^e résolution adoptée le 8 février 2023;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des technologies et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des adultes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA290-23**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.5 Calendriers scolaires 2024-2025 - Formation professionnelle #1 et #2 – *Adoption*

Document annexé :

Calendrier 1 - 2024-2025 – Formation professionnelle

Calendrier 2 - 2024-2025 – Formation professionnelle

291^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-l-13.3, r.10 et dans le respect des conventions collectives ;

ATTENDU le lancement en consultation des projets de calendriers scolaires 2024-2025 de la formation professionnelle conformément à la 270^e résolution adoptée le 8 février 2023;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des technologies et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Dominic Asselin :

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2024-2025 de la formation professionnelle, tel qu'ils figurent en annexe des présentes sous la cote **CA291-23**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, décrète une pause.

(Incidence : il est 21 h 11).

Retour de la pause.

(Incidence : il est 21 h 16).

13.0 SERVICE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

13.1 Amendement aux Règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs – *Adoption*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution et confirme la recommandation favorable du comité consultatif de gestion quant au règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs amendé préalablement lancé en consultation.

292^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire des Laurentides adopté en vertu de la 33^e résolution du conseil d'administration en date du 9 décembre 2020 et amendé en vertu de la 204^e résolution en date du 22 juin 2022;

ATTENDU l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après LIP) qui prévoit que le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs notamment au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel-cadre ;

ATTENDU qu'un tel règlement n'est pas soumis à une consultation préalable en vertu de l'article 392 de la LIP;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion au règlement amendé;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs amendé joint en annexe des présentes sous la cote **CA292-23**, pour en faire partie intégrante;

Le règlement amendé entrera en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Fin des mandats au conseil d'administration – Suivi

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait un rappel quant au processus de désignation des membres du conseil d'administration et quant aux dates importantes à venir.

13.3 Comptes rendus du comité de gouvernance et d'éthique – 24 août 2022, 1^{er} novembre 2022 et 8 février 2023

Ce point est reporté à la prochaine rencontre en raison du départ de la séance de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique.

14.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – INFORMATION

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, sollicite les questions quant au rapport d'activité, il n'y a aucune question.

15.0 Affaires diverses

Aucun sujet

16.0 Levée de la séance**293^e RÉSOLUTION :**

IL EST PROPOSÉ par M. André Mongeau, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 21h20).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président